

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméennes et l'Ordonnance n° 70-15/D/DN du 16 Mars 1970 qui l'a modifiée ;
VU le Décret n° 392/PR/DN du 26 Décembre 1968, portant Statuts Particuliers des Personnels Militaires de la Gendarmerie Nationale du DAHOMEY ;
VU le Décret n° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
VU l'Arrêté n° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale du DAHOMEY ;
SUR Proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale,
Le Conseil des Ministres entendu ,

D E C R E T E
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

ARTICLE 1er : Sont inscrits au Tableau d'Avancement au titre de l'Année 1975, les Officiers des Forces Armées Dahoméennes dont les noms suivent :

I - INSCRIPTION A L'ANCIENNETE

11/- S E R V I C E

- Pour le Grade d'Intendant Militaire de 3ème classe :

- Intendant Militaire Adjoint LAHAMI Thomas.

12/- ARMEE DE TERRE

- Pour la Grade de Commandant :

- Capitaine COPIERY Joseph
- Capitaine GUEDEGBE Mathias

13/- GENDARMERIE NATIONALE

- Pour le Grade de Chef d'Escadron :

- Capitaine de Gendarmerie ADJANOHOUN Augustin

II - INSCRIPTION AU CHOIX

21/- S E R V I C E

- Pour le Grade de Commandant d'Administration :

- Capitaine DOSSOU François.

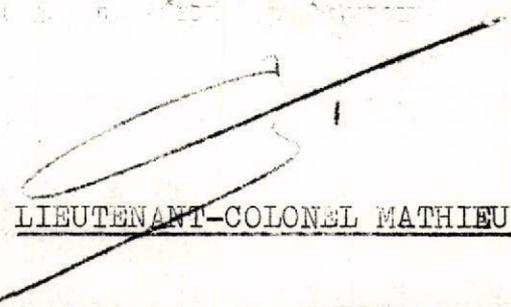
ARTICLE 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 21 avril 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances


Intendant Militaire de 3^e cl.
Isidore AMOUSSOU


LIEUTENANT-COLONEL MATHIEU KEREMOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 - SGG 4 - MINISTERES 14 - EMAT 15 - EMAGEND 15 -
EMSC 15 - DB-DC-CF-SOLDE 4 - DSI 8 - IAA-Gde CHANCELLERIE-DCCT 3 -
CAB MIL 4 - DEP-INSAE-DGAJL 6 - CNI 1 - SPD 2 - CNR 4 - TRESOR 8 -
JORD 1 - INTERESSES 5. IGF 1 CS 6